

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2014

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

11

Convoqué le 10 septembre 2014
Compte-rendu affiché le 25 septembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : - M. Jean-Paul PFEIFFER - M. Jean-Luc ROTHAN -
Adjoint au Maire

Mme Yolande REBSTOCK – M. Gérard JUILLET- Mme Annie KIEFFER –
M. Jean-Claude HOYEAUX - Mme Irène RICHERT - M. Claude
SCHNEIDER – M. Olivier KORNMEYER - M. Guillaume BEYRLE

Absent excusé avec procuration : //

Absent excusé : //

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Factures

- | | |
|------------|---|
| N° 2014-47 | COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de modernisation de l'impasse des Châtaigniers – avenant n°1 |
| N° 2014-48 | DOMAINE ET PATRIMOINE - Renouvellement des baux de chasse communaux période 2015-2024 |
| N° 2014-49 | DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean – Réfection du chemin forestier Packlager |
| N° 2014-50 | DOMAINE ET PATRIMOINE – Régime des aides à l'électrification rurale |
| N° 2014-51 | FETE DES AINES |

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux
Divers

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 01 septembre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 01 septembre 2014.

FACTURES

Le Maire présente au Conseil Municipal les factures, réglées ou en cours de paiement, depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

| Désignation | Montant |
|--|------------|
| Factures France TELECOM pour: | |
| téléphone + internet école (pour 2 mois) | |
| téléphone mairie | |
| téléphone salle polyvalente | |
| fax mairie | |
| forfait mensuel + communications téléphone mobile | |
| abonnement internet mairie | 53.23 € |
| | |
| Facture LA POSTE du 31/08/14 pour timbres-poste mairie (chasse) | 558.00 € |
| Facture SMICTOM de Saverne pour redevance ordures ménagères du 1er semestre 2014 (mairie+ école) | 179.50 € |
| Facture SMICTOM de Saverne pour redevance ordures ménagères du 1er semestre 2014 (salle polyvalente) | 260.00 € |
| Facture VITA COMPOST de Dettwiller du 31/07/14 pour broyage de végétaux plateforme d'Ottersthal) | 1 200.00 € |
| Facture THOMMEN de Saverne du 31/08/14 pour engrais fleurs | 17.95 € |
| Reversement part communale TP 2014 pour Syndicat Haute Zorn | 1 062.07 € |
| Facture ES Strasbourg du 09/09/14 pour bâtiment 75 rue Principale "communs" | 30.97 € |
| Facture Match de Saverne du 18/09/14 pour panier garni grand anniversaire | 40.25 € |
| Facture Cabinet NONNENMACHER d'Entzheim du 29/08/14 pour vérification annuelle du paratonnerre | 128.84 € |
| Taxes foncières 2014 | 600.00 € |

N° 2014 - 47

COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de modernisation de l'impasse des Châtaigniers – Avenant n°1

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché initial de travaux de modernisation de l'impasse des Châtaigniers – voirie, qui a été approuvé en Commission d'appel d'offres le 11 septembre dernier.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que des aléas de chantier liés à l'enfouissement des réseaux secs ont dégradé les usoirs devant les riverains et qu'il a été décidé de les réaménager en totalité ;
- Que la commission d'appel d'offres, réunie le 11 septembre 2014, a approuvé l'avenant comprenant des travaux en plus-value :

Soit un total HT de **8 445,50 € HT** €, qui représente une augmentation de 26% du montant du marché initial.

| | |
|--|----------------------|
| Montant du marché initial : Modernisation l'impasse des Châtaigniers – voirie : | 32 479,- € HT |
| Montant de l'avenant : | 8 445,50 € HT |
| Montant total du marché : | 40 924,50 € HT |

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du 04 novembre 2013 et du 28 avril 2014,
VU l'avenant n°1 approuvé par la Commission d'appel d'offres du 11 septembre 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation desdits travaux, pour les montants désignés ci-dessus ;
CHARGE le Maire de solliciter une subvention complémentaire auprès du Conseil Général du Bas-Rhin pour l'aide au financement de ces travaux ;
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux.

N° 2014-48

DOMAINE ET PATRIMOINE – Renouvellement des baux de chasse communaux - période 2015/2024

Le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.
Le procès-verbal constatant le résultat de la consultation sera publié dans les délais requis.

Il précise que la surface chassable a été arrêtée à 134,388 ha.
A cette surface seront déduites les enclaves revendiquées par les propriétaires qui en feront connaître leur souhait conformément aux dispositions de l'article 5 du cahier des charges.

Commission communale de location de la chasse – Désignation de deux délégués

La commission de location est instaurée par l'article 9 du cahier des charges type qui précise notamment son rôle, sa composition et ses modalités de fonctionnement.
Cette commission de location est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par voie d'appel d'offres.
S'agissant de sa composition, l'article 9.1. du cahier des charges prévoit que « la commission de location est présidée par le Maire ou son représentant. Elle comprend en outre 2 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal. Ils statuent à la majorité des voix. Le receveur assiste à titre consultatif aux opérations de location ».

Par conséquent, il appartient au conseil municipal de désigner 2 membres pour le représenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE

Monsieur Jean-Paul PFEIFFER et Monsieur Jean-Luc ROTHAN, conseillers municipaux, pour siéger à la commission de location.

N° 2014-49

DOMAINE ET PATRIMOINE – Travaux en Forêt Indivise de St-Jean – Réfection du chemin forestier Packlager

Vu les chiffrages des travaux d'infrastructure relatifs à la réfection du Chemin du Packlager présentés par l'ONF - Agence de Saverne sous forme de trois propositions soumises par le Maire au Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de faire effectuer, sur l'exercice 2015, les travaux d'infrastructure relatifs à la réfection du chemin forestier « Packlager » et retient la proposition suivante :
les travaux seront réalisés par un rechargement ponctuel et une remise en forme du chemin.

CHARGE l'ONF – Agence de Saverne de lancer un appel d'offres pour ladite opération.

N° 2014-50

DOMAINE ET PATRIMOINE

Régime des aides à l'électrification rurale (art.2.1. du décret du 14 janvier 2013)

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications récentes intervenues dans le domaine de l'électrification rurale et les changements qui en résulteraient pour les communes concernées (communes de moins de 2000 habitants et ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 5000 habitants) en matière de maîtrise d'ouvrage du réseau de distribution d'électricité.

VU l'article 2 du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE le maintien de la totalité du périmètre de la commune d'Eckartswiller en régime urbain d'électrification.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à demander au Préfet de soustraire notre commune, en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

FINANCES LOCALES - FETE DES AINES DU 7 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE,

- de confier à la Boucherie Wollbrett de Saint-Jean-Saverne, la prestation des repas (plat principal) pour la fête des Aînés de la Commune,
- de confier l'animation musicale de la fête des Aînés du 7 décembre 2014 au musicien MI SOL DO de Saint-Avold pour un montant de 300,- € et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6232 du budget 2014.

INTERCOMMUNALITE

COMPTES-RENDUS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes rendus des Syndicats suivants :

- Comité Directeur du SMICTOM de la Région de Saverne du 9 septembre 2014.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examiné, M. le Maire lève la séance à 21H30.

Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

| | | |
|---------------------|------------------------|--|
| JUNDT Jean-Jacques | Maire | |
| PFEIFFER Jean-Paul | Adjoint au Maire | |
| ROTHAN Jean-Luc | Adjoint au Maire | |
| REBSTOCK Yolande | Conseillère Municipale | |
| JUILLET Gérard | Conseiller Municipal | |
| KIEFFER Annie | Conseillère Municipale | |
| HOYEAUX Jean-Claude | Conseiller Municipal | |
| RICHERT Irène | Conseillère Municipale | |
| SCHNEIDER Claude | Conseiller Municipal | |
| BEYRLE Guillaume | Conseiller Municipal | |
| KORNMEYER Olivier | Conseiller Municipal | |